



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/433

Autorisation de signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse 4ème génération 2019-2022 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2020.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/433 - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 4EME GENERATION 2019-2022 EN VUE D'INTEGRER L'AUGMENTATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL EN 2020. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon poursuit un objectif de développement de l'accueil des enfants et des jeunes lyonnais jusqu'à 17 ans révolus en :

- Œuvrant à la structuration d'une offre de service diversifiée en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
- Œuvrant à l'harmonisation locale de cette offre en renforçant le soutien institutionnel offert aux territoires les moins bien servis.

Par ailleurs, cette offre d'accueil concourt à accompagner les familles dans la conciliation de leur vie familiale, professionnelle et sociale mais également au développement de leur parentalité.

Dans cette perspective, la Ville s'est engagée à poursuivre le développement de cette offre d'accueil, en signant, suite à la délibération n°2019/5226, le 4^{ème} Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) le 20 décembre 2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. Il couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. La mise en œuvre du CEJ permet de conclure des avenants annuels qui prennent en compte les nouveaux projets et concourent ainsi au développement de l'offre de services aux Lyonnais.

Dans ce cadre, il vous est proposé de signer un avenant au contrat initial pour l'année 2020 en vue d'intégrer de nouvelles actions dans le champ de l'enfance, qui concernent plus précisément le développement de l'offre d'accueil.

La signature de cet avenant rendra éligibles ces nouvelles actions au financement spécifique du contrat enfance jeunesse.

En 2020, pour répondre aux besoins d'accueils collectifs sur les territoires, ce sont deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) créés :

- Les Moussaillons des Docks dans le 9^{ème} arrondissement (30 places),
- Langlet Santy dans le 8^{ème} arrondissement (30 places).

L'extension de l'EAJE Les Augustins dans le 1^{er} arrondissement permet également d'inscrire 7 places au contrat.

C'est au total 67 places supplémentaires.

La CAF du Rhône soutient la Ville de Lyon dans ses efforts en faveur de l'élargissement de l'offre de service. Pour ces équipements du 9^{ème}, 8^{ème} et 1^{er} arrondissement, cela se traduira par le versement de la prestation de service enfance et jeunesse selon les modalités prévues au contrat initial.

Vu la délibération n°2019/5226 du 20 décembre 2019 et le contrat y afférent ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 1er, 8e et 9e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative – sports ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 1 au quatrième Contrat Enfance et Jeunesse 2019-2022, signé le 20 décembre 2019, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les recettes en résultant seront inscrites sur l'article 74788.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET